

Conseil d'administration

Séance du 07 juillet 2026

COMPTE RENDU

Validé en CA le 08 septembre 2026

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte-rendu du Conseil d'administration du 19 mai 2026

Enjeux Stratégiques

3. Débat d'orientation budgétaire 2027
4. Allocations des moyens dont cadrage de la campagne d'emplois 2027
5. Bilan financier d'UL* PROPULS
6. Projet de révision du décret – Point d'étape (Information & échanges)

Ressources Humaines

7. Campagne ESAS* 2027 : publications des postes à la 1ère vague 2027
8. Temps de travail : révision du règlement de gestion, création de nouvelles absences et modalités d'utilisation des absences élus locaux
9. Télétravail : nouvelles modalités et extension aux apprentis
10. Évolution de la grille des primes de responsabilités (IFSE*-RP*)
11. Mise à jour du règlement de gestion des enseignants contractuels
12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge Administrative (PCA*)
13. Liste des fonctions ouvrant droit à la C2 du RIPEC*
14. Procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP*)
15. Publication 2026 d'un poste de PU* en section CNU* 90

Vie Institutionnelle

16. Création des statuts du Service de Santé Etudiante (SSE*)

Vie Universitaire

17. Bilan 2025 et propositions d'évolutions du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE*)

Formation & Insertion Professionnelle

18. Droits d'inscription 2026/2027
 - a) Taux applicables 2026/2027
 - b) Répartition des droits 2026/2027
 - c) Tarification des certifications 2026/2027

- d) Frais de concours des écoles et certifications de langues **LINP*** 2026/2027
- 19. Mise à jour des conventions de formation professionnelle
 - 20. Régimes spéciaux d'études 2026/2027
 - 21. Demande d'accréditation Diplôme d'Etat Infirmier – Faculté de Médecine Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé
 - 22. Demande d'accréditation Diplôme d'Etat d'Orthophonie – Faculté de Médecine Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé
 - 23. Demande de création du Master Sport, Politiques Éducatives et Société (**SPES***) – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé
 - 24. Liste des parcours *Enseigner au Collège et au Lycée* (**ECL***) dans les licences – Rentrée 2026
 - 25. Réorganisation des parcours établissement en Licence – Rentrée 2026
 - 26. Demande de création du **DU* PRISME*** – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé
 - 27. Demandes d'ouverture en apprentissage

Recherche & Valorisation

- 28. Contingent supplémentaire **CRCT*** (Congé pour Recherches ou Conversions thématiques)
- 29. Procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'**UL***
- 30. Procédures d'éméritat **PR*** et **MCF***

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente
Mme DORIAT-DUBAN Myriam
M. GARET Olivier
M. JOUZEAU Jean-Yves
M. MARTRETTE Jean-Marc
M. DIOU Camille
M. GNAEDINGER Eric
Mme LE FLOCH Vasilica
M. LEYMARIE Stéphane
M. SOULEY ALI Harouna
M. GREENWOOD James
M. DEPINANT Luigi
M. POIFOULOT Ethan
M. MARY Gérard
M. SCIAMANNA Marc
M. EL NAR Chadi
M. CHABIRA Hocine
M. MALNOURY Vincent
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel
M. DINÉ David
M. COURSDON Damien
M. HEHN Alain
M. DEGOTT Pierre
M. FLEUROT Armand
M. HERTZOG Julien
M. OGET Nicolas
Mme CHAIB Farida
M. BIGET Anthony

Membres représentés par procuration :

Mme DENOOZ Laurence donne procuration à Jean-Yves JOUZEAU
M. GROSDIDIER François donne procuration à Hélène BOULANGER
M. METZGER Jean-Luc donne procuration à Stéphane LEYMARIE
Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina donne procuration à Olivier GARET
M. VANNESTE Arnaud donne procuration à Camille DIOU

Membres excusés :

Mme ABDELMOULA Farah
Mme CLAUDEL Marie
Mme LEJAL Célia
M. DUSSOUBS Bernard
Mme RABAN Catherine

Membres absents :

Mme MOINARD Patricia
Mme MORBÉ Muriel
Mme PEREZ Sylvie
M. SCHMITT Christophe
M. VELOSO Tom

Invités

M. Le Recteur de région académique ou son représentant
M. Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la politique scientifique
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la stratégie Europe
M. TISSERANT Pascal, Vice-président Egalité – Diversité - Inclusion
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la Stratégie territoriale et de la vie institutionnelle
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la Valorisation
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des partenariats et de l'innovation
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du numérique, des données et de la science ouverte
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du Pilotage, des finances et du sénat Académique
M. FLEUROT Armand, Vice-président étudiant
M. MAUVIEL Guillaïn, Vice-président transition écologique
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la facilitation du fonctionnement interne de l'établissement
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente en charge de la politique doctorale
Mme NOUVEL Cécile, Vice-présidente en charge de la Stratégie Internationale et Européenne
M. MALNOURY Vincent, Directeur général des services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail

Mme AUBRY-BEGIN Francine, Directrice générale des services adjointe Infrastructures et Moyens
M. COURSODON Damien, Agent comptable
M. DINÉ David, Directeur de la communication
Mme LESOURD Hélène, Directrice de cabinet
M. HERTZOG Julien, Directeur adjoint du budget et des finances
M. BIGET Anthony, Directeur opérationnel – ingénieur projets UL PROPULS
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des affaires Juridiques
Mme CECCHI Sandrine, Chargée du Conseil d'administration et du Sénat académique

Assistaient également à la séance du conseil :

Farida CHAIB, Chargée des affaires juridiques et du contentieux, contrôle de la légalité, Rectorat

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum : 15

Nombre de membres présents en début de séance : 16

Nombre de membres représentés en début de séance : 4

La Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 heures 05.

1. Informations de la Présidente

La Présidente ouvre la séance en évoquant les vagues de chaleur successives de l'année universitaire 2025-2026. Celle de fin juin, particulièrement intense, a perturbé la tenue des examens et a contraint plusieurs laboratoires, notamment en chimie, à interrompre leurs activités. De nombreux locaux se sont révélés inutilisables en raison de la vétusté et du manque d'isolation des bâtiments. Une évaluation de cet épisode caniculaire sera engagée pour analyser ses conséquences.

En effet, conformément au schéma directeur de Responsabilité Sociétale et Environnementale (**RSE***), l'université doit renforcer sa stratégie d'adaptation au dérèglement climatique. Cela inclut l'aménagement des campus pour créer des îlots de fraîcheur et l'identification de locaux « refuges », comme le bâtiment Marie Marvingt récemment rénové. La Présidente souligne que cette adaptation doit aussi porter sur l'organisation du travail, citant l'exemple de la journée continue exceptionnelle. Elle insiste sur la dimension de justice sociale, l'université devant offrir des espaces de travail décents aux personnels et étudiants ne disposant pas de conditions adéquates à domicile, sans pour autant envisager une climatisation généralisée des locaux qui aggraverait la consommation énergétique.

La Présidente indique ensuite avoir retiré de l'ordre du jour du dernier Comité social d'administration (**CSA***) le projet de nouveau règlement de gestion des personnels contractuels BIATSS, suite à l'opposition unanime des organisations syndicales. Elle précise cependant ne pas renoncer à ce projet, jugeant le règlement de gestion actuel de 2013 obsolète, non conforme à la réglementation et conduisant à un régime de dérogations permanentes. D'ailleurs, la vérification de la conformité réglementaire sera demandée au ministère. Ainsi, le projet sera de nouveau présenté à la rentrée, la proximité des élections professionnelles étant jugée peu propice à un dialogue social constructif. À ce sujet, elle adressera un courrier à l'ensemble des personnels de l'établissement dans les prochains jours.

Par ailleurs, plusieurs réformes sont en cours, notamment celle de la formation initiale des enseignants, dont les modalités restent floues. La réforme de l'accès aux études de santé, prévue pour le 1er septembre 2027, est en revanche quasi certaine. Le vice-président en charge de la formation, Nicolas Oget, va travailler sur son organisation en Lorraine, avec pour enjeu principal l'amélioration des conditions d'études. Le coût de cette réforme

est estimé entre 2 et 2,5 millions d'euros par an pour une mise en œuvre correcte, alors que l'enveloppe ministérielle annoncée pour 2026 n'est que de 5 millions d'euros pour les 50 universités concernées.

Concernant le financement des universités, la Présidente commente le rapport des assises menées par Jérôme Fournel et Gilles Roussel. Si elle salue le diagnostic posé, elle met en garde contre la focalisation médiatique sur la hausse des droits d'inscription. En effet, elle estime que le 1,5 milliard d'euros qui en résulterait serait absorbé par la nécessaire revalorisation des bourses. Il ne s'agit donc pas d'une solution miracle. Citant l'exemple de l'Allemagne, qui a fait marche arrière sur une hausse modique des frais en raison de son impact sur les étudiants défavorisés socialement et les jeunes femmes, elle juge le système français actuel déjà défaillant en matière de justice sociale. En outre, elle considère que la plupart des mesures du rapport ne sont pas réalisables avant les élections présidentielle et législative de 2027. L'objectif immédiat pour le projet de loi de finances 2027 doit être la prise en charge par l'État du **CAS*** Pensions et d'autres charges contraintes. Elle fait remarquer que les nombreux candidats déclarés à l'élection présidentielle n'abordent pas les sujets relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche.

En conclusion, la Présidente partage plusieurs nouvelles positives :

- L'accueil de trois nouveaux collègues dans le cadre du programme **PAUSE*** : **DCAC*** (pôle biologie-médecine-santé), **CEGIL*** (laboratoire germanistique), renouvellement volet culture (lauréats de Cisjordanie du programme **PAUSE***) ;
- L'élection de Claire Gardon (**CNRS***, **LORIA***) à l'Académie des sciences.
- La nomination de six collègues à l'Institut universitaire de France : Fabien Bièvre-Perrin (**INSPÉ***, **SAMA***), Élise Billoir (**UFR*-SCIFA***, **LIEC***), Cédric Laurent (**ENSEM***, **LEM3***), Xavier Goaoc (Ecoles des Mines, **LORIA***), Hoai An LE THI (**UFR*-MIM***, **LCOMS***), et Omar Elmazria (**Polytech Nancy***, **IJL***).
- Le second prix du jury obtenu par Jean Pauly (membre du laboratoire **2LPN***, en poste à l'**UFR* SCIFA***) à la finale nationale de « Ma thèse en 180 secondes ».
- L'élection de Jane-Laure Bonnemaïson, directrice adjointe de la **DAJ***, à la présidence de l'association Jurisup et la nomination d'Hélène Lesourd, directrice de cabinet, comme secrétaire générale de l'association des directeurs de cabinet.
- L'accueil de plusieurs congrès européens et nationaux en juin : **Euprio*** (association européenne des communicants de l'enseignement supérieur à Metz), **ARCES*** (association française des communicants de l'enseignement supérieur, à Metz), séminaire U10 (université de recherche intensive, à Nancy), **AMCSTI*** (association de culture scientifique, technique et industrielle, à Nancy).

Elle donne enfin la parole à Olivier Garet pour une déclaration liminaire.

Olivier GARET, au nom du collectif Espoir et avec le soutien de **FSE***, de l'**UNEF*** et de la **CFTC***, donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« Dans un contexte caniculaire où les étudiants étouffent dans leurs logements **CROUS*** mal isolés, est présenté le rapport des assises du financement des universités, auto-organisées par le ministère pour justifier des décisions déjà prises. Le but affiché était de mettre en débat "la gestion des universités, de l'immobilier universitaire, une diversification des ressources et le financement compétitif, ainsi que les enjeux des ressources humaines". Sans surprise, les conclusions sont dans la lignée de la libéralisation des services publics et de l'enseignement supérieur en particulier, en marche depuis la soi-disant autonomie des universités. Derrière, ce sont les personnels, mais surtout les étudiantes et étudiants, qui auront à en assumer les conséquences. Parmi les nombreuses propositions de mesures délétères pour le service public, on note en particulier la proposition d'augmenter les frais de scolarité,*

portant à environ 10 % des ressources universitaires l'ensemble des recettes liées aux droits d'inscription. En contradiction avec le principe constitutionnel d'un enseignement public gratuit, le gouvernement avance encore un peu plus son projet de faire porter le financement de l'**ESR*** sur la dette individuelle des étudiants et des étudiantes. En clair, 900 euros environ l'année de licence et 1 300 euros l'année de master, soit un parcours **LMD*** en cinq ans à 5 300 euros, une multiplication par cinq des prix d'inscription, sans compter la **CVEC***, actuellement de 105 euros par an.

Alors que les universités n'accueillent actuellement que 8,7 % d'enfants d'ouvriers et que 69 % des étudiants et des étudiantes ont un reste à vivre égal ou inférieur à 100 euros chaque mois pour se nourrir, se soigner, s'habiller, se déplacer, etc., cette mesure apporte un coup de plus au modèle de l'université accessible à toutes et tous. Il ne faut pas être dupe : il s'agit d'une attaque de plus pour casser l'idée d'accueil de la plus grande partie d'une classe d'âge à l'université publique, ayant pour objectif l'émancipation de toutes et tous.

Ce modèle des frais d'inscription est déjà largement défiguré par l'existence de frais différenciés pour les étudiants et étudiantes extracommunautaires depuis le très mal nommé "plan Bienvenue en France" en 2018. Actuellement, les étudiants et étudiantes concernés paient 2 895 euros en licence et 3 941 euros en master, soit 16 567 euros la **LMD*** en cinq ans, c'est-à-dire presque 16 fois plus que les étudiants et étudiantes françaises, plus de trois fois plus si l'augmentation présentée plus haut est adoptée. Jusque-là, les politiques d'exonération pratiquées par les universités permettaient l'accès aux études de beaucoup d'étudiants et d'étudiantes extracommunautaires n'ayant pas les moyens de régler ces frais. Mais une modification du calcul du potentiel d'exonération, qui implique une baisse drastique de ces possibilités, a été prévue dans le décret "Bienvenue en France 2.0", qui met en place une catégorisation des étudiants et des étudiantes par nationalité. Bien que l'université de Lorraine ait exprimé son opposition à cette disposition dans une précédente motion au Conseil d'administration, elle ne s'y oppose actuellement pas fermement et ne promet sa non-application que pour l'année 2026-2027. Ces mesures sont xénophobes, puisqu'elles rendent l'accès aux études en France très difficile aux étudiants étrangers.

D'ailleurs, un décret prévoit une augmentation vertigineuse de la somme minimale à présenter pour justifier l'obtention d'un titre de séjour étudiant, passant de 615 euros par mois à 47 % du **SMIC*** brut, soit 877 euros. Pour donner un exemple, au Brésil, pays ne bénéficiant d'aucun accord permettant l'exonération, le **SMIC*** est de 274 euros par mois et le salaire annuel moyen est de 6527 euros. Un étudiant ou une étudiante brésilienne de classe populaire et même moyenne n'a tout simplement pas accès aux études en France, et c'est bien pire s'il ou elle n'est pas exonérée. Les étudiants extracommunautaires n'ont pas accès aux bourses sur critères sociaux avant deux ans de résidence en France. Le projet de loi de finances pour 2026 supprime leur accès à l'**APL***. Trouver un travail est difficile et le nombre d'heures est limité, contracter un prêt reste complexe. Par ailleurs, travailler à côté des études engendre une plus faible réussite aux examens et l'endettement étudiant a déjà largement démontré ses limites, ce ne sont pas des solutions, ces propositions n'étant ni justes ni viables. Que dire d'une université qui n'accueille pas les plus précaires et applique des tarifs différenciés en fonction de la nationalité, sinon qu'elle n'a plus rien d'universel ?

Dans ces conditions, nous appelons le Conseil d'administration de l'université de Lorraine à s'exprimer fermement contre toute augmentation des frais d'inscription et du niveau de ressources exigées pour obtenir un titre de séjour étudiant et à adopter une motion garantissant le gel des frais d'inscription et le refus d'appliquer le nouveau décret "Bienvenue en France". »

La Présidente répond à cette intervention sur la forme et sur le fond. Sur la forme, elle rappelle que la pratique des déclarations liminaires est réservée au Comité social d'administration (**CSA***) et à la formation spécialisée (**F3SCT***). Dans les conseils de l'université (administration, scientifique, formation, vie universitaire, sénat), la procédure adéquate est celle des questions diverses soumises préalablement. Or, ces dernières semaines, dans les différents conseils de l'université, le collectif **Espoir*** a utilisé la déclaration liminaire de manière récurrente. Pour sa part, elle annonce que ce sera la dernière fois que ce format sera accepté en dehors du **CSA*** et de la **F3SCT***.

Sur le fond, elle souligne que l'université, notamment le Conseil d'administration, s'est déjà positionnée sur ces sujets. Elle déclare ne pas pouvoir soutenir une motion demandant de ne pas appliquer la loi, jugeant une telle démarche incompatible avec les responsabilités des membres du conseil.

Ethan POIFOULOT, représentant de **Fédélor***, indique que, bien que son organisation n'ait pas signé cette déclaration liminaire, elle partage l'inquiétude concernant la dégradation de la situation des étudiants extracommunautaires.

« Mais nous souhaitons garder la défense des étudiants en ligne de mire et nous ne pouvons pas mélanger tous les sujets. Ils doivent être traités un à un et avec le plus grand sérieux, car derrière des positions politiques, ce sont des vies qui sont impactées. Ce décret oppose des étudiants et étudiantes entre eux selon leur nationalité, leur filière et l'organisme qui leur verse leurs bourses.

*La promesse de Madame la Présidente présentée en Conseil d'administration, bien qu'honorable, ne tiendra qu'un an et un an, ce n'est pas assez pour les étudiants et étudiantes. Madame la Présidente, nous vous demandons de regarder avec la plus grande attention les conséquences de ces nouvelles réformes cassantes pour une université accessible à tous et à toutes, et de vous engager avant la fin de votre mandat à nous fournir des résultats d'impact, mais aussi à rouvrir la question sur les mesures à prendre pour protéger notre université accessible à tous et à toutes. En tant que première organisation représentative des étudiants et étudiantes de Lorraine, **Fédélor*** est sûrement la structure la plus au contact de ces problématiques et des personnes les vivant. Il est dommage aujourd'hui de voir ce travail de lutte pour les droits étudiants et étudiantes ne pas avoir été collectif et que les avis de tous et toutes n'aient pas été sollicités.*

La réponse à ces problématiques doit être commune, en témoigne notre demande à Madame la Présidente. La défense des droits et l'accès aux étudiants et étudiantes à l'université est l'affaire de tous et toutes, car sans la présence des étudiants et étudiantes dans les campus, notre présence, votre présence, aujourd'hui, n'auraient aucune pertinence. Aucun et aucune étudiante ne doit être exclue d'un droit social au seul motif de sa nationalité, de sa filière ou de son statut administratif. »

La Présidente confirme que des travaux débiteront dès la rentrée prochaine en prévision de la rentrée 2027. Ils porteront notamment sur l'adaptation des conventions internationales pour y inclure des clauses de réciprocité et sur l'accompagnement social des étudiants concernés. Tout en notant une convergence sur le fond, elle reconnaît des divergences sur la méthode. Elle clôt ce point et passe à l'ordre du jour.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, donne lecture des procurations :

François GROSDIDIER donne procuration à Hélène BOULANGER ;

Jean-Luc METZGER donne procuration à Stéphane LEYMARIE ;

Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO donne procuration à Olivier GARET ;

Arnaud VANNESTE donne procuration à Camille DIOU.

Laurence DENOOZ donne procuration à Jean-Yves JOUZEAU.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 19 mai 2026

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{re} **VP*** – **VP*** du Conseil d'administration, soumet le procès-verbal (**PV***) du Conseil

d'administration du 19 mai 2026 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*Sous réserve de l'ajout de Gérard MARY dans la liste des présents, le projet de **PV*** du Conseil d'administration du 19 mai 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

3. Débat d'orientation budgétaire 2027

Camille DIOU, Vice-président en charge du pilotage, des finances et du sénat académique annonce que la présentation retracera d'abord la trajectoire financière de l'université de 2021 à 2025, avant d'aborder les perspectives pour la période 2027-2029. Il cède la parole à Julien Hertzog, directeur adjoint de la Direction du Budget et des Finances.

Julien HERTZOG présente les orientations budgétaires 2027-2029, en commençant par une analyse rétrospective. Depuis 2021, les indicateurs financiers tels que le résultat et la capacité d'autofinancement (**CAF***) se dégradent. Un déséquilibre structurel est observé depuis 2022, les charges progressant plus vite que les produits.

La subvention pour charges de service public (**SCSP***), bien qu'en hausse de 10 millions d'euros par an, ne compense pas l'augmentation de la masse salariale sur plafond d'État (environ 14 millions par an). Depuis 2021, plus de 62 millions d'euros de dépenses de masse salariale non compensées par l'État ont été pris en charge par l'établissement.

Sur la période 2021-2025, les produits hors **SCSP*** de l'activité progressent de 15 %, les subventions de 28 %. Parallèlement, les charges décaissables augmentent de 14 % (personnel) et de 21 % (hors personnel), avec une baisse des dépenses liées à l'activité courante.

Les investissements, très soutenus en 2022-2023, sont en baisse, mais restent financés par prélèvement sur le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est en baisse constante et il manque 40 millions d'euros pour financer l'ensemble des opérations prévues au programme pluriannuel d'investissement (**PPI***).

La trésorerie libre d'emploi est négative de 37 millions d'euros. Il convient de la reconstituer afin de pouvoir réaliser les investissements prévus au **PPI***.

Pour la période prospective 2027-2029, marquée par de fortes incertitudes sur les moyens et financements dont pourra disposer l'établissement, notamment en lien avec l'élection présidentielle, le scénario retenu est celui de campagnes d'emploi réduites à environ 70 postes d'enseignants-chercheurs. Cette mesure permet de stabiliser les dépenses de masse salariale sous le ratio de soutenabilité de 83 %.

La **SCSP*** resterait stable, malgré des dépenses en hausse.

Ainsi, le résultat se stabiliserait autour de -6 à -7 millions d'euros et la **CAF*** à environ 10 millions, un montant jugé insuffisant pour couvrir les investissements nécessaires.

En conséquence, les investissements devront être fortement réduits, se limitant au gros entretien et aux mises en conformité.

La trajectoire actuelle mènerait à franchir le seuil de soutenabilité du fonds de roulement (15 jours) en 2029 et celui de la trésorerie (30 jours) dès 2028.

Camille DIOU commente ces projections, soulignant la difficulté de les établir en l'absence d'informations sur le financement de l'État pour 2027, notant les incertitudes également liées² à l'élection présidentielle à venir. Même complexe, il note que la situation de l'université de Lorraine reste bien moins critique que celle de nombreux autres établissements de l'**ESR***. Les projections présentées intègrent des hypothèses de coûts supplémentaires, comme une nouvelle hausse du **CAS*** Pensions avec une couverture partielle par l'État. Mais bien d'autres incertitudes demeurent sur plusieurs sujets : point d'indice, **SMIC***, un éventuel plan France 2040, etc.

Pour maintenir une trajectoire soutenable, plusieurs leviers sont envisagés. Côté recettes, il s'avère nécessaire de maintenir la dynamique sur les ressources propres : projets de recherche, développement de formations, recherche de subventions, valorisation du patrimoine immobilier.

Côté dépenses, la maîtrise de la masse salariale, qui représente 82 % des charges, passe notamment par le maintien d'une campagne d'emploi réduite et la mutualisation des fonctions support.

Un objectif ambitieux de réduction des surfaces immobilières est également fixé, l'établissement étant considéré comme « surdoté » par rapport à la moyenne nationale.

Les mesures envisagées permettent de rester sous les seuils de soutenabilité, à l'exception de la trésorerie qui passerait en alerte en 2028 avec un manque de 4 millions d'euros. Camille DIOU insiste sur le fait que l'université maîtrise encore ses choix, mais qu'un arbitrage difficile s'impose entre le financement de la masse salariale et celui des investissements. Il conclut en avertissant que si des décisions difficiles ne sont pas prises (économies sur l'immobilier, ajustement des allocations, etc.), des mesures pourraient être imposées par les tutelles via un plan de retour à l'équilibre.

Olivier GARET exprime son accord avec une grande partie du diagnostic présenté, mais conteste la notion de « débat » d'orientation budgétaire, le jugeant davantage maîtrisé par l'exécutif. Ainsi, face à une trajectoire financière relativement préoccupante, connue depuis un an, il s'interroge sur l'absence de débat au sein de la communauté universitaire.

En effet, il estime que la responsabilité des administrateurs consiste aussi à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de leurs politiques. L'université doit être capable de se projeter sur le long terme. Or les difficiles arbitrages que l'université se trouve aujourd'hui contrainte d'effectuer témoignent d'une faible considération de la part des autorités. En outre, il qualifie les économies réalisées par la réduction de la campagne d'emploi (2,3 millions d'euros) de dérisoires au regard du besoin de financement global des universités (estimé à 20 millions d'euros par an), tout en générant des souffrances en interne. En conséquence, il appelle à un devoir d'alerte, considérant que les fonctionnaires doivent pouvoir interpeller leur hiérarchie sans crainte lorsque les décisions prises mettent en péril l'avenir du service public.

La Présidente répond qu'elle passe un temps considérable à défendre la situation de l'ensemble des universités à Paris. Elle souligne que l'université de Lorraine se trouve dans une situation bien plus confortable que la plupart des autres établissements grâce aux efforts de régulation menés depuis plusieurs années. Elle rappelle qu'une des

propositions du rapport sur le financement des universités est d'augmenter la dotation de l'État de 1 % par an, ce qui représenterait 5 millions d'euros annuels pour l'établissement. Si cette mesure était adoptée, les difficultés de trajectoire présentées précédemment n'existeraient plus. Ainsi, elle déplore que le débat public se concentre uniquement sur les droits d'inscription. À titre de comparaison, elle cite l'université de Lille, qui enregistre un déficit chronique de plusieurs dizaines de millions d'euros par an, notamment en raison d'un manque de maîtrise de ses dépenses énergétiques, un point sur lequel l'université de Lorraine a œuvré. En effet, des mécanismes de régulation ont été mis en place pour éviter de prendre des mesures drastiques à ce stade. D'ailleurs, la Présidente estime que l'année en cours n'est pas propice à des décisions radicales en raison des nombreuses incertitudes pesant sur 2027, tant au niveau de la politique nationale pour l'enseignement supérieur que du programme-cadre européen. En effet, selon les scénarios qui se dessineront pour 2027, des mesures radicalement différentes pourraient être nécessaires.

Pour sa part, elle appelle également de ses vœux un débat dans le cadre de la prochaine campagne électorale de l'université en 2027, afin d'aborder ces sujets de manière éclairée et frontale, sans recourir à des solutions simplistes. Elle souligne le travail de fond mené au niveau national par elle-même, les collègues engagés dans les réseaux nouveaux, les organisations syndicales et les représentants étudiants pour porter la contestation. Cependant, elle juge qu'il est encore trop tôt pour intensifier la pression dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires et la loi de finances 2027, une montée en puissance prématurée étant jugée contre-productive.

Camille DIOU souhaite compléter le propos de la Présidente avec des chiffres, rappelant que sans le travail de négociation des présidents d'universités, l'établissement aurait subi une charge de 8 millions d'euros au titre du **CAS*** Pensions en 2025. De même, pour 2026, la couverture de ce même dispositif n'aurait été que de 40 % au lieu des 75 % obtenus. La situation actuelle, bien que préoccupante, est donc déjà le fruit d'intenses discussions avec les pouvoirs publics. En outre, il précise que le débat d'orientation budgétaire ne constitue pas un événement annuel isolé, mais un processus continu qui se déroule tout au long de l'année, lors du vote du budget rectificatif, du budget initial et du compte financier. Ainsi, le Directoire est systématiquement informé de la construction budgétaire. Les discussions sont également permanentes au niveau national, que ce soit via France Universités (**EFU***), les associations de vice-présidents, **ANVPCA***, **ANVPRH***, ou le dialogue avec la **DGESIP***. Le débat n'est donc pas occulté et n'existe pas qu'une fois par an. Ainsi, ces négociations ont permis d'obtenir des mesures temporaires, notamment sur le **CAS*** Pensions, et la prestation sociale complémentaire. Globalement, il salue la qualité des prévisions pluriannuelles fournies par la Direction du Budget et des Finances.

Marc SCIAMANNA remercie la direction de l'université pour sa présentation claire et pédagogique, notant que les collectivités territoriales font face à des diagnostics financiers tout aussi alarmants. Il assure l'université du soutien de l'Eurométropole de Metz pour élaborer des scénarios satisfaisants pour la communauté universitaire. Dans la perspective des prochaines élections universitaires, il indique que l'Eurométropole sera particulièrement attentive aux propositions des candidats. Celles-ci devront viser la stabilisation financière de l'établissement tout en respectant les positionnements stratégiques de la collectivité, notamment :

- Le projet « Site 2035 », jugé essentiel pour redéfinir les usages du campus ;
- La future stratégie métropolitaine 2027, qui réaffirmera les besoins en matière de formation pour les bacheliers et d'adéquation avec les bassins économiques ;
- L'universitarisation du **CHR*** Metz-Thionville, considérée comme un enjeu territorial, sanitaire et social majeur ;
- La vie étudiante, pour laquelle la métropole investit massivement, avec notamment l'annonce prochaine d'un nouveau schéma de déploiement des pistes cyclables sur le Technopôle.

Ainsi, il appelle à une convergence entre les choix de l'université et les stratégies de la collectivité, dans un calendrier contraint.

La Présidente remercie le représentant de l'Eurométropole de Metz pour son intervention. Concernant l'universitarisation du **CHR*** de Metz-Thionville, elle confirme que la dynamique est enclenchée au niveau de l'université, des hôpitaux et des laboratoires, mais qu'il manque aujourd'hui un soutien politique national pour faire avancer le projet.

Éric GNAEDINGER établit un parallèle entre la brutalité du changement climatique et celle de la situation budgétaire des universités. Tout en étant d'accord avec une partie du constat dressé précédemment par Olivier GARET, il estime que l'université se trouve prise dans un cercle infernal où la gestion des urgences et le court-termisme empêchent de définir une vision d'avenir claire. Il souligne les forces de l'université de Lorraine, notamment son caractère pluridisciplinaire. Plus largement, il appelle à une réflexion sur les missions fondamentales de l'établissement afin de resserrer le fonctionnement autour de celles-ci. Ainsi, il met en garde contre un défaitisme qui pourrait entraîner une démobilisation des personnels et des étudiants, qui constituent la principale force de l'université. En conséquence, il insiste sur la nécessité de les mobiliser autour d'un projet et d'une vision clairs pour les années à venir, tout en reconnaissant la difficulté de l'exercice.

La Présidente souligne l'incertitude exceptionnelle de la période actuelle, déclarant ne pas se souvenir d'une époque où les scénarios probables à un horizon de douze mois étaient aussi divergents, en référence à la situation à la mi-2027.

Camille DIOU appuie les remarques d'Éric GNAEDINGER, soulignant que l'université de Lorraine possède une caractéristique rare dans le paysage français avec ses onze écoles et huit instituts. Il constate que ces entités, au mieux, coexistent et, au pire, se concurrencent. Il appelle à un souffle nouveau et à de l'optimisme pour mobiliser l'ensemble de ces forces autour d'un projet commun pour la formation et la recherche, mettant en avant les atouts en ingénierie, en technologie et dans les facultés.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet le débat d'orientations budgétaires 2027 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le débat d'orientations budgétaires 2027 est approuvé à la majorité (deux votes contre) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	2
Nombre d'ABSTENTIONS	0

4. Allocation des moyens 2027 dont cadrage de la campagne d'emplois 2027

Camille DIOU présente l'allocation des moyens pour 2027, précisant que les enveloppes globales pour les pôles et les collègiuims sont maintenues. Pour la mission recherche, l'enveloppe totale s'élève à 8,5 millions d'euros, incluant l'allocation centrale et d'autres ressources. Le volume global alloué aux pôles scientifiques est inchangé par rapport à 2026, avec des ajustements internes pour tenir compte des engagements antérieurs.

Pour les collègiums, le socle de 7 millions d'euros est maintenu, de même que la dotation en heures complémentaires à 15,7 millions d'euros. La charge d'enseignement cible a cependant été réajustée en fonction de l'offre de formation 2026-2027, entraînant une baisse globale d'environ 7 000 heures. Suite à cette révision, 12 000 heures complémentaires d'enseignement sont mises en réserve pour observer l'évolution durant l'année. La dotation d'heures complémentaires référentielles reste fixée à 80 000 heures.

Myriam DORIAT-DUBAN détaille le cadrage de la campagne d'emploi dans un contexte budgétaire 2026-2027 difficile.

Myriam DORIAT-DUBAN souligne notamment l'abaissement progressif par le ministère de l'écart toléré entre le plafond d'emplois et leur consommation réelle (de 5 % à 3 %), ce qui a déjà conduit à une perte de 190 postes pour l'établissement. Elle détaille également le « schéma d'emploi à zéro », qui interdit d'ouvrir plus de postes au concours qu'il n'y a eu de départs, empêchant ainsi de « déstocker » les postes vacants accumulés.

Pour les **BIATSS***, le nombre de postes publiés devrait passer de 75 en 2026 à près de 100, notamment grâce à la création d'une vingtaine de postes non pré-affectés, afin de renforcer le soutien aux activités.

Olivier GARET rapporte, lors de la préparation de ce Conseil d'administration, avoir été interpellé par plusieurs personnes sur le choix de favoriser la publication de postes **IUF***, une mesure classée dans la catégorie « attractivité », et demande des éclaircissements sur ce point.

Myriam DORIAT-DUBAN explique que cette politique en place depuis plusieurs années, ne représente qu'un poste sur 89 en 2026. L'objectif n'est pas de ne recruter que des membres de l'**IUF***, mais de diversifier les voies d'accès au professorat (articles 46.4, 46.1, 46.3, repyramidage, agrégation) pour offrir des perspectives de carrière à tous les profils de maîtres de conférences. En outre, elle réfute le stéréotype selon lequel les membres de l'**IUF*** ne se consacraient qu'à la recherche, affirmant que les profils recrutés sont également très investis dans la formation et les responsabilités collectives.

Olivier GARET indique ne toujours pas saisir l'usage du mot « attractivité » dans ce contexte. Il rappelle toutefois que les postes ouverts au titre des articles 46.1, 46.3 et 46.4 sont ouverts à tous les candidats et ne peuvent donc pas être considérés a priori comme de la promotion interne. Ainsi, il s'interroge sur l'existence de discussions avec les laboratoires pour trouver un juste équilibre entre la promotion des personnels investis localement et le recrutement extérieur favorisant la circulation des idées.

Myriam DORIAT-DUBAN suggère que le terme « fidélisation » serait peut-être plus approprié que celui « d'attractivité », car il s'agit d'éviter le départ de profils attractifs vers d'autres universités. Par ailleurs, elle précise que l'université de Lorraine recourt très peu à l'article 46.3, contrairement à d'autres établissements qui l'utilisaient massivement avant d'être limités par un quota de 9 %. Pour l'université, ces deux postes visent clairement à offrir des perspectives aux maîtres de conférences internes. Elle souligne l'urgence d'ouvrir des voies de carrière pour les maîtres de conférences, confrontés à un goulot d'étranglement pour la promotion à la hors classe (16 places pour 128 candidatures cette année). Des discussions ont lieu avec les laboratoires, les composantes et les pôles, qui partagent cet intérêt pour la diversification des parcours. Enfin, elle ajoute que la décision d'ouvrir ces postes spécifiques est prise en concertation avec les structures, certaines ayant décliné l'opportunité tandis que d'autres avaient plus de demandes que de possibilités.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet l'allocation des moyens 2027, dont le cadrage de la campagne d'emplois 2027, à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

L'allocation des moyens 2027, dont le cadrage de la campagne d'emplois 2027, est approuvée à la majorité (3 abstentions) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 30.

5. Bilan financier 2025 d'UL* PROPULS

Anthony BIGET directeur de PROPULS, présente le bilan financier 2025 et les faits marquants de la filiale. L'organisation s'articule autour de plusieurs pôles : études (prestations scientifiques), événementiel, communication et innovation.

Le pôle Études a généré un chiffre d'affaires de 612 000 euros en 2025, dont environ 313 000 euros ont été reversés aux laboratoires partenaires (principalement **LRGP***, **LCPM***, **GéoRessources*** et **LERMaB***). L'objectif consiste à diversifier les collaborations avec les laboratoires. L'année a été marquée par l'intégration des activités de prestation du **CETELOR***, qui a atteint l'équilibre financier grâce à la prise en charge de certains frais (étalonnage et maintenance des équipements) par l'université avant le transfert. La rentabilité de cette activité reste un enjeu en raison des coûts de certification **COFRAC***. Le pôle Études dans son ensemble n'a pas atteint l'équilibre, l'activité historique (génie des procédés) ayant stagné malgré une augmentation d'effectif. S'agissant des prestations réalisées, deux domaines d'activité se dégagent : les essais expérimentaux et les analyses. La majorité des sollicitations provient d'anciens clients.

Le pôle Événementiel a organisé 14 événements locaux, dans des domaines très variés, pour une moyenne de 160 participants, et a vu son chiffre d'affaires augmenter significativement depuis 2023, sans toutefois atteindre la rentabilité.

Le pôle Communication développe de très nombreux outils et supports en lien avec l'activité événementielle.

Enfin, le pôle Innovation poursuit la commercialisation de produits issus des laboratoires, comme le simulateur chirurgical **OTotwin***.

En ce qui concerne le compte de résultat, globalement, la filiale affiche un déficit de 37 000 euros pour 2025, principalement dû à une sous-activité du personnel du pôle Études. Le chiffre d'affaires global s'affiche en baisse, mais ce chiffre demeure fluctuant en raison du mode de contractualisation. La trésorerie de fin d'année s'élevait à 725 000 euros.

Pour 2026, les perspectives incluent l'amélioration de la rentabilité du **CETELOR***, l'intégration des activités de l'**ASGA*** (liée au laboratoire **GéoRessources***), la formation du personnel au management de la qualité, la recherche de clients externes pour le pôle événementiel et le renforcement de l'équipe. Les risques identifiés pour 2026 sont la fin d'un financement **Polaris***, l'augmentation de la masse salariale, le renouvellement du parc informatique et la difficulté à équilibrer financièrement les pôles. Les actions envisagées portent sur l'amélioration de la rentabilité des différents pôles et la collaboration avec les laboratoires.

La Présidente commente la présentation, rappelant que PROPULS est une filiale au périmètre particulier, l'université n'y ayant intégré ni la valorisation ni la formation continue, contrairement à d'autres établissements. La filiale, issue de l'association PROGEPI, élargit désormais son activité avec l'intégration de l'**ASGA*** et du **CETELOR***. Elle note que l'assise de PROPULS reste fragile, son activité reposant sur un très petit nombre de laboratoires de l'université, ce qui la rend particulièrement sensible aux aléas.

Jean-Marc MARTRETTE demande si des activités réalisées en 2025 n'ont pas été facturées, ce qui aurait pu affecter le bilan.

Anthony BIGET répond que toutes les prestations sont prises en compte dans le bilan, qui est clos en mars, et qu'il n'y a pas de retard de facturation non comptabilisé.

La Présidente ajoute qu'il existe des décalages de flux financiers, notamment pour le pôle événementiel, mais que cela demeure habituel dans les comptes financiers.

Anthony BIGET confirme que des avances de trésorerie s'opèrent pour des événements. Cependant, l'indicateur pertinent demeure la valeur des prestations vendues plutôt que le chiffre d'affaires, qui s'avère artificiellement gonflé par les flux liés à l'organisation d'événements.

Harouna SOULEY ALI remercie l'équipe de PROPULS pour son travail et lui souhaite de retrouver rapidement une situation financière plus confortable.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet le bilan 2025 d'UL PROPULS à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le bilan 2025 d'UL PROPULS est approuvé à la majorité (deux abstentions et un vote contre) par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	2

La Présidente remercie Anthony BIGET et ses équipes pour leur travail dans un contexte complexe. En effet, elle rappelle que la filiale a été créée pour encadrer juridiquement des activités auparavant gérées par des associations, ce qui pouvait s'apparenter à de la gestion de fait. Elle souligne la difficulté du positionnement de PROPULS, que les laboratoires ne sont pas contraints d'utiliser, et salue la capacité de l'équipe à maintenir la structure à flot.

6. Projet de révision du décret – Point d'étape (information & échanges)

La Présidente présente un point d'étape sur la révision du décret portant création de l'Université de Lorraine. Le calendrier prévoit une présentation du texte final au **CSA*** le 1er septembre 2026 et au Conseil d'administration le

8 septembre 2026, au **CNESER*** en octobre 2026, passage en Conseil d'État et une publication espérée avant le 31 décembre 2026, date butoir liée au renouvellement du **CSA*** au 1^{er} janvier 2027.

La Présidente souligne la sous-représentation des personnels administratifs et techniques dans l'ensemble des conseils, malgré la présence de dix élus spécifiques au Sénat censés compenser ce déséquilibre. Des échanges ont eu lieu au sein des conseils scientifique, de la formation et de la vie universitaire pour ajuster leur composition à la réalité de leur fonctionnement. À titre d'exemple, le périmètre très large du **CVU*** et le nombre important de comités associés nécessiteraient davantage de membres, notamment étudiants.

Un chantier de modification du règlement intérieur est lancé pour revoir les dispositions électorales, jugées parfois trop contraignantes et problématiques pour constituer des listes complètes. L'objectif consiste à trouver un équilibre entre la représentativité des listes et la faisabilité de se présenter aux élections. Ce travail sera mené par un groupe de travail représentatif du Conseil d'administration.

En conclusion de sa présentation, **la Présidente** indique qu'un courrier explicatif est en cours d'envoi aux représentants des collectivités territoriales siégeant au Conseil d'administration.

Olivier GARET insiste sur l'importance de la présence des étudiants lors des discussions à venir sur les conditions de constitution des listes électorales. Il rappelle que le comité électoral consultatif a déjà fait face à des situations délicates en raison de règles complexes, difficiles à appliquer et à comprendre.

La Présidente confirme cette complexité en citant l'exemple des collèges électoraux des campus avancés, où se cumulent des contraintes de représentation géographique et par secteur de formation. Elle réaffirme la nécessité de trouver un juste équilibre. Elle précise qu'il convient de trouver un équilibre permettant d'éviter que les listes des campus avancés ne soient composées que de candidats d'un seul site, tout en allégeant les contraintes pour ne pas mettre les étudiants et les personnels dans des situations insolubles pour constituer les listes.

7. Campagne ESAS* 2027 : publications des postes à la 1^{re} vague 2027

Myriam DORIAT-DUBAN propose un vote groupé pour les points 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Olivier GARET demande que le point 9 sorte du vote groupé, car le **CSA*** du 16 juin 2026 a émis un avis négatif sur ce point.

Myriam DORIAT-DUBAN accède favorablement à cette requête et propose par conséquent un vote groupé pour les points 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. En outre, elle précise, concernant le point 15, que la notification officielle pour le poste de PU en maïeutique est toujours attendue, condition nécessaire à sa publication.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la campagne **ESAS*** 2027 – publications des postes à la 1^{re} vague 2027 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La campagne **ESAS*** 2027 – publications des postes à la 1^{re} vague 2027 est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

8. Temps de travail : révision du règlement de gestion, création de nouvelles absences et modalités d'utilisation des absences élus locaux

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la révision du règlement de gestion, la création de nouvelles absences et les modalités d'utilisation des absences élus locaux à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La révision du règlement de gestion, la création de nouvelles absences et les modalités d'utilisation des absences élus locaux sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

9. Télétravail : nouvelles modalités et extension aux apprentis

Myriam DORIAT-DUBAN soumet les nouvelles modalités et l'extension aux apprentis du télétravail, à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les nouvelles modalités et l'extension aux apprentis du télétravail sont approuvées à la majorité (deux votes contre)

par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	2
Nombre d'ABSTENTIONS	0

10. Évolution de la grille des primes de responsabilités (IFSE*-RP*)

Myriam DORIAT-DUBAN soumet l'évolution de la grille des primes de responsabilités (**IFSE*-RP***) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*L'évolution de la grille des primes de responsabilités (**IFSE*-RP***) est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

11. Mise à jour du règlement de gestion des enseignants contractuels

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la mise à jour du règlement de gestion des enseignants contractuels à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La mise à jour du règlement de gestion des enseignants contractuels est approuvée à l'unanimité par le Conseil

d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge Administrative (PCA*)

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge Administrative (**PCA***) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charge Administrative (**PCA***) est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

13. Liste des fonctions ouvrant droit à la C2 du RIPEC*

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la liste des fonctions ouvrant droit à la C2 du **RIPEC*** à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La liste des fonctions ouvrant droit à la C2 du **RIPEC*** est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0

Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

14. Procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP*)

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la procédure d'attribution et les critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (**CPP***) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La procédure d'attribution et les critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (**CPP***) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

15. Publication 2026 d'un poste de PU* en section CNU* 90

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la publication 2026 d'un poste de Professeur des universités en section **CNU*** 90 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La publication 2026 d'un poste de Professeur des universités en section **CNU*** 90 est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	21
Présents	16
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Marc SCIAMANNA quitte la séance. Le nombre de votants passe de 21 à 20.

16. Création des statuts du Service de Santé Étudiante (SSE*)

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la création des statuts du Service de Santé Étudiante (SSE*) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La création des statuts du Service de Santé Étudiante (SSE) est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

17. Bilan 2025 et propositions d'évolutions du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE*)

Pierre DEGOTT, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire, rappelle que le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE*) 2024-2028 a été validé en octobre 2024 par le Conseil d'administration. Il était alors structuré en 5 axes et 140 actions. Puis, un premier bilan en décembre 2025 a conduit à ramener ce nombre à 119 actions, qui ont fait l'objet d'un nouvel examen au printemps. Il détaille la méthode de suivi pour 2025, dont le calendrier a été avancé. Entre janvier et avril 2025, les porteurs d'actions ont évalué leurs progrès via un nouvel outil. Leurs remontées ont ensuite été analysées par la DVUC*, puis par le Groupe de Travail de Suivi Opérationnel (GTSO*) et enfin par le comité SDVE*, dont les conclusions sont maintenant présentées par Armand FLEUROT, Vice-président étudiant.

Armand FLEUROT précise que le SDVE* devant s'achever dans deux ans, le taux d'exécution moyen attendu est de 90-95 %. En conséquence, il s'interroge sur un possible manque d'ambition lors de la rédaction du schéma, dont l'objectif était de se fixer des buts élevés pour guider la politique de vie étudiante.

Pierre DEGOTT mentionne des modifications mineures d'intitulés ou de porteurs d'actions.

Armand FLEUROT explique la volonté de faire évoluer la méthode de suivi du SDVE*. Ainsi, l'objectif consiste à ne plus passer de temps en GTSO* et en comité de pilotage à débattre de la forme et de la définition des actions. Les instances devront désormais se concentrer sur le suivi opérationnel des actions en cours, l'identification des blocages et la définition des priorités, plutôt que sur des questions de reformulation.

Pierre DEGOTT conclut en précisant que l'objectif consiste à stabiliser le schéma directeur actuel pour les deux années restantes de son existence, avant que la prochaine mandature ne travaille à la rédaction du futur schéma.

La Présidente salue la démarche de planification agile mise en œuvre pour le SDVE*. Elle souligne que cette méthode, qui permet d'intégrer les sujets émergents et d'adapter les objectifs, a un effet transformateur de fond sur les politiques de l'établissement. Elle l'oppose aux planifications rigides du passé qui ne permettaient pas une telle souplesse.

Stéphane LEYMARIE indique qu'une méthode de planification similaire est appliquée à la stratégie territoriale via les schémas de déploiement universitaire territoriaux. Pour sa part, il défend le réalisme des actions, qui permet leur réalisation effective. Toutefois, selon lui, il ne s'agit pas de « sous-ambition », mais d'une approche pragmatique dont il faudra ensuite mesurer l'impact.

Armand FLEUROT précise sa pensée sur la notion d'ambition : la difficulté résidait dans l'absence de définition commune du terme « action » au sein des instances de pilotage. Ainsi, la décision a été prise de stabiliser un modèle pour cesser les débats sur la forme et se concentrer sur le fond.

Pierre DEGOTT ajoute que certaines actions « rêvées », bien que difficilement réalisables à court terme, sont maintenues, car elles fixent un cap. À cet effet, il cite l'exemple du parcours de professionnalisation de l'étudiant artiste, qui pourrait devenir réalisable si le nombre d'étudiants concernés continue de doubler.

Hocine CHABIRA, représentant de la Métropole du Grand Nancy, note que la métropole réécrira également son schéma de la vie étudiante en 2028, ce qui nécessitera un travail en commun avec l'université. En conséquence, il appelle à une harmonisation des approches et à un partage des bonnes pratiques entre toutes les collectivités partenaires de l'université de Lorraine sur ce sujet.

Pierre DEGOTT reconnaît que les partenaires territoriaux n'ont pas été suffisamment consultés lors de l'élaboration du schéma directeur actuel, bien que des échanges informels aient eu lieu. Il se dit ouvert à une collaboration plus étroite à l'avenir.

Hocine CHABIRA précise que l'objectif est d'éviter que chaque territoire ne reproduise le même travail, tout en tenant compte des spécificités locales.

Pierre DEGOTT convient que la coordination avec l'ensemble des agglomérations, comme Nancy et Metz, représente un défi en termes de complexité.

Nicolas OGET annonce la tenue à l'automne d'un séminaire sur les rythmes et la vie étudiante, à Clermont-Ferrand.

Stéphane LEYMARIE contextualise le sujet des rythmes de la vie universitaire. Il indique qu'un travail national est mené sur cette question par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (**DGESIP***), soulignant son caractère fondamental. Ce sujet, qui touche à toutes les dimensions de l'université, constitue un levier de transformation majeur. À ce sujet, il oppose le modèle français des études « d'une seule traite » au modèle plus flexible, commun à l'étranger, qui intègre des interruptions et des retours en formation tout au long de la vie.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet le bilan 2025 et les propositions d'évolutions du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (**SDVE***) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*Le bilan 2025 et les propositions d'évolutions du Schéma Directeur de la Vie Étudiante (**SDVE***) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20

Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

18. Droits d'inscription 2026/2027

Myriam DORIAT-DUBAN propose que les points 18 à 27 fassent l'objet d'un vote groupé.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet les droits d'inscription 2026/2027 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les droits d'inscription 2026/2027 sont approuvés à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

19. Mise à jour des conventions de formation professionnelle

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la mise à jour des conventions de formation professionnelle à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La mise à jour des conventions de formation professionnelle est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

20. Régimes spéciaux d'études 2026/2027

Myriam DORIAT-DUBAN soumet les régimes spéciaux d'études 2026/2027 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les régimes spéciaux d'études 2026/2027 sont approuvés à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

21. Demande d'accréditation du diplôme d'État d'infirmier – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la demande d'accréditation du Diplôme d'État d'infirmier – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La demande d'accréditation du Diplôme d'État d'infirmier – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

22. Demande d'accréditation du diplôme d'État d'orthophonie - Faculté de Médecine,

Maïeutique et Métiers de la Santé - Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la demande d'accréditation du Diplôme d'État d'orthophonie – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La demande d'accréditation du Diplôme d'État d'orthophonie – Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé – Collégium Santé est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

23. Demande de création du Master Sport, Politiques Éducatives et Société (SPES*) – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la demande de création du Master Sport, Politiques Éducatives et Société (**SPES***) – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé, à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La demande de création du Master Sport, Politiques Éducatives et Société (**SPES***) – Faculté des Sciences du Sport - Collégium Santé est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

24. Liste des parcours Enseigner au Collège et au Lycée (ECL*) dans les licences –

Rentrée 2026

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la liste des parcours *Enseigner au Collège et au Lycée (ECL*)* dans les licences – Rentrée 2026, à l’approbation des membres du Conseil d’administration.

La liste des parcours Enseigner au Collège et au Lycée (ECL) dans les licences - Rentrée 2026 est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d’administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d’ABSTENTIONS	1

25. Réorganisation des parcours établissement en Licence – Rentrée 2026

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la réorganisation des parcours établissement en Licence – Rentrée 2026, à l’approbation des membres du Conseil d’administration.

La réorganisation des parcours établissement en Licence – Rentrée 2026 est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d’administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d’ABSTENTIONS	1

26. Demande de création du DU* PRISME* – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé

Myriam DORIAT-DUBAN soumet la demande de création du **DU* PRISME*** – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé à l’approbation des membres du Conseil d’administration.

La demande de création du **DU* PRISME*** – Faculté des Sciences du Sport – Collégium Santé, est approuvée à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

27. Demandes d'ouverture en apprentissage

Myriam DORIAT-DUBAN soumet les demandes d'ouverture en apprentissage à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les demandes d'ouverture en apprentissage sont approuvées à la majorité (une abstention) par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	19
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

28. Contingent supplémentaire CRCT* (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques)

Myriam DORIAT-DUBAN précise qu'un contingent supplémentaire de semestres de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (**CRCT***) a dû être ajouté pour traiter des dossiers retrouvés par le ministère sur la plateforme Galaxy.

Myriam DORIAT-DUBAN propose que les points 28 à 30 fassent l'objet d'un vote groupé.

Myriam DORIAT-DUBAN soumet le contingent supplémentaire de **CRCT*** (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le contingent supplémentaire de **CRCT*** (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques) est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

29. Procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'université de Lorraine

Myriam DORIAT-DUBAN soumet les procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'université de Lorraine à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Les procédures du Comité d'Intégrité Scientifique de l'université de Lorraine sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

30. Procédures d'Éméritat PU* et MCF*

Myriam DORIAT-DUBAN soumet les procédures d'Éméritat **PU*** et **MCF*** à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*Les procédures d'Éméritat **PR*** et **MCF*** sont approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

La délibération 03 du CA du 1^{er} février 2022 sur la durée de l'éméritat est abrogée.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	20
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Le prochain Conseil d'administration est fixé au mardi 8 septembre 2026, à Nancy.

L'ordre du jour étant épuisé, Myriam DORIAT-DUBAN clôt la séance à 12 heures 30.

LEXIQUE

A

ADIUT = Assemblée des Directeurs d'IUT (association loi 1901)

AE = Autorisation d'engagement

AENES = (corps) de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AFFAIRES = Association francophone de l'audit interne de la recherche et de l'enseignement supérieur

ALL = Arts, Lettres et Langues

AlumnForce = Plateforme spécialisée dans la gestion des réseaux d'anciens élèves et communauté Professionnelle

AMCSTI = Réseau national et francophone de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

ANR = Agence Nationale de la Recherche

ANVPCA = Association Nationale des Vice-Président.e.s de Conseil d'Administration des Universités

ANVPRH = Association nationale des vice-président.e.s d'établissements d'enseignement supérieur en charge des ressources humaines

APL = Aide Personnalisée au Logement

ARCES = Association Loi 1901, réseau des communicant.e.s de l'enseignement supérieur et de la recherche

ARS = Agence Régionale de Santé

ASGA = Association Scientifique pour la Géologie et ses Applications

B

BAP = Branche d'Activité Professionnelle

BEAT = Bien-Etre Au Travail

BIATSS = (Personnels des) Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé

BI = Budget Initial

BIO = Biologie

BioCPE = Biologie, Chimie, Physique, Environnement

BOE = Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BR = Budget Rectificatif

BUT = Bachelor Universitaire de Technologie

C

CA = Conseil d'Administration

CAC = Conseil Académique

CAF = Capacité d'Auto-Financement

CAP = Contrôle Allégé en Partenariat

CAS = Compte d'Affectation Spéciale

CCU-AH = Chef de Clinique des Universités – Assistant des Hôpitaux

CEGIL = (Laboratoire) Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine

CER = Comité Ethique de la Recherche

CETELOR = Centre d'Essais Textile Lorrain

CFA = Centre de Formation pour Apprentis
CFSI = Centre de Support à la Fonction Immobilière
CFTC = Confédération française des travailleurs chrétiens
CHR = Centre Hospitalier Régional
CHRU = Centre Hospitalier Régional Universitaire
CHU = Centre Hospitalier Universitaire
CITHEFOR = Cibles THÉrapeutiques FORmulation et expertise préclinique du médicament
CLED = Collège Lorrain des Ecoles Doctorales
CNESER = Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNRS = Centre National de la Recherche Scientifique
CNU = Conseil National des Universités
CoARA = Coalition for Advancing Research Assessment
COFRAC = Comité français d'accréditation
COMP = Contrat d'Objectifs, de moyens et de performance
CP = Crédit de paiement
CPER = Contrat de Plan État-Région
CPI = Chaire des Professeurs Juniors
CPM = (Pôle scientifique) Chimie et Physique Moléculaires
CPP = Congé pour Projet Pédagogique
CPU = Classe Préparatoire Universitaire ou Conférence des Présidents d'Université
CRCT = Congé pour Recherche ou Conversion Thématique
CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSA = Comité Social d'Administration
CSP = (Subvention) Charges de Service Public
CUT = Conférence Universitaire Territoriale
CVEC = Contribution de Vie Etudiante et de Campus
CVU = Conseil de la Vie Universitaire

D

DAJ = Direction des Affaires Juridiques
DAPEC = Délégation à l'Appui au Pilotage, à l'Evaluation et à la Qualité
DCAC = (Laboratoire) Défaillance Cardiovasculaire Aigue et Chronique
DDFIP = Direction Départementale des Finances Publiques
DEA = Droit, Economie, Administration
DEG = (Collégium) Droit, Economie, Gestion
DES = Diplôme d'Etudes Spécialisées
DevAH = (Laboratoire) Développement, Adaptation et Handicap. Régulations cardio-respiratoires et de la motricité
DGESIP = Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
DGRI = Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DGS = Directeur Général des Services
DIPRO-SE = Direction d'ingénierie de Projets et de la Stratégie Europe
DicteAI = assistant IA pour enregistrer, transcrire et exploiter une réunion
DIU = Diplôme Inter Universitaire
DORPSY = Développement et Optimisation des Ressources Psychologiques et Mentales en Haute Performance Sportive
DPI = Direction du Patrimoine Immobilier

DU = Diplôme Universitaire

DVUC = Direction de la Vie Universitaire et de la Culture

E

EC = Enseignant-chercheur

ECL =(Parcours) Enseigner au Collège et au Lycée

ECTS = European Credits Transfer System

EDI = Egalité, Diversité et Inclusion

EDIH = (Projet) European Digital Innovation Hub

EFU = Equipe de Formation Universitaire

ENSAIA = Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industries Alimentaires

ENSEM = Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et Mécanique

ENSMN = École Nationale Supérieure des Mines de Nancy

EPST = Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

ERC = Conseil Européen de la Recherche (European Research Council)

ESAS = Enseignants du second degré affectés dans le supérieur

ESAT = Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

Espoir (collectif) = Enseignement Supérieur Public Ouvert Inclusif et Rassembleur

ESR = Enseignement Supérieur et de la Recherche

ESRI = Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire

EUPRIO = Association européenne des professionnels de la communication de l'enseignement Supérieur

EURAXESS = réseau international conçu pour soutenir la mobilité des chercheurs et favoriser la collaboration scientifique à l'échelle mondiale.

F

F3SCT = Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

Fédélor = Fédération des étudiants de Lorraine

FIPHFP = Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

FSE = (syndicat) Fédération Syndicale Etudiante

FST = Faculté des Sciences et Technologies

G

GBCP = Gestion Budgétaire et Comptable Publique

GEC = Groupe des Etudiants Catholiques

GéoRessources = Laboratoire de recherche en géosciences

GIFSI = Groupement d'Intérêt Scientifique requalification des territoires dégradés

GIP = Groupement d'Intérêt Public

GPEC = Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

GTSO = Groupe de Travail de Suivi Opérationnel

GVT = Glissement Vieillesse Technicité

H

HCÉRES = Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

HRS4R = HR Excellence in Research – (Label)

I

IA = Intelligence Artificielle

IADO = (UMR) Imagerie Adaptative Diagnostique et Interventionnelle

IAE = Institut d'Administration des Entreprises

IAG = Intelligence Artificielle Générative

IAN = Institut d'Anatomie Normale

IDMC = Institut des sciences du Digital, Management et Cognition

IFSE-RP = Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise – Responsabilités particulières

IGESR = Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

IJL = Institut Jean Lamour

IMLOGEN = International Master's Degree Programme in Logistics Engineering

IMT = Institut Mines Telecom

INP = Institut National Polytechnique

INRIA = Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique

INSERM = Institut national de la santé et de la recherche médicale

InSIC = Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception

INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

INSPIRE = (UMR) Interdisciplinarité en Santé Publique, Interventions & Instruments de mesure complexes – Région Est

INTERFACE = (Collégium) Inter Filière, Age, Culture

IUF = Institut Universitaire de France

IUT = Institut Universitaire de Technologie

J

K

L

2LPN = Laboratoire Lorrain de Psychologie et Neurosciences de la dynamique des comportements

L2 = Licence 2

LCOMS = Laboratoire de Conception, Optimisation et Modélisation des Systèmes

LCPM = Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire

LEM3 = Laboratoire d'Étude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux

LERMaB = Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Matériau Bois

LIEC = Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

L-INP = Lorraine Institut National Polytechnique

LMD = Licence, Master, Doctorat

LMI = (Collégium) Lorraine Management Innovation

LORIA = Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications

LPE = Licence « Professorat des Ecoles »
LPR = Loi de Programmation de la Recherche
LRGP = Laboratoire Réactions et Génie des Procédés
LRU = (Loi) Libertés et Responsabilités des Universités

M

M2E = Master Enseignement et Education
MCF = Maître de Conférences
MDD = Maison du Doctorat
MFA = Authentification Multi-facteur
MIM = (UFR) Mathématiques, Informatique, Mécanique
MISI = Mathématique, Informatique et Sciences pour l'Ingénieur
MMMS = Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé
MMOP = Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie
MOOC = Massive Open Online Course
MPI = Mathématiques, Physique et Informatique

N

N-GERE = (Laboratoire) de Nutrition-Génétique et Exposition aux Risques Environnementaux
NIS 2 = Network and Information Security 2, directive européenne entrée en vigueur en 2023

O

OGM = Organisme Génétiquement Modifié
OTM-R = Recrutement Ouvert, Transparent et au Mérite (personnels de recherche)
OTOTwin = un jumeau numérique et un os temporal synthétique haute fidélité, conçu pour la formation et le perfectionnement à la chirurgie de l'oreille et de la base du crâne (otoneurochirurgie)

P

PAPRI Pact = Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
PASS = Parcours d'Accès Spécifique Santé
PAUSE (Programme) = Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil
PC = Physique et Chimie
PCA = Prime de Charge Administrative
PHU = Praticien Hospitalier Universitaire
PIA = Programme d'investissements d'avenir
PLF = Projet de Loi Finances
PME = Petites et Moyennes Entreprises
POLARIS = Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) du site lorrain
Polytech = École polytechnique universitaire de Lorraine
PPI = Programme Pluriannuel d'Investissement
PPP = Partenariat Public-Privé
PR = Professeur
PRA = Plan de Reprise d'Activités

PRISME (DU) = Préparation physique, prévention et biomécanique pour la performance sportive

PU-PH = Professeur des Universités – Praticien Hospitalier

PV = Procès-verbal

Q

R

R&D = Recherche et Développement

RH = Ressources Humaines

RIFSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RIPEC = Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)

RPS = Risques Psychosociaux

RSE = Responsabilité Sociétale et Environnementale

RSU = Rapport Social Unique

S

SAMA = Laboratoire des Sciences de l'Antiquité et du Moyen Âge

SAPS = Science Avec et Pour la Société

S&T = Sciences et Technologies

SciFA = Sciences Fondamentales et Appliquées

SCSP = Subvention pour Charges de Service Public

SDUT = Schéma de Déploiement Universitaires Territoriaux

SDVE = Schéma Directeur de Vie Etudiante

SGPI = Secrétariat Général Pour l'Investissement

SHS = (Collégium) Sciences Humaines et Sociales

SIFAC+ = Système d'information financier analytique et comptable – Logiciel de gestion budgétaire

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SPES = Sport, Politiques Éducatives et Société

SPSI = Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

SSE = Service Santé Etudiante

SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SyHyEn = Système Hydrogène Énergétique : productions, stockages, usages

T

TAL = Traitement Automatique des Langues

TECH = Technicien

TEDS = Transition Ecologique et Développement Soutenable

U

UE = Unité d'Enseignement

UFR = Unité de Formation et de Recherche

ULIA = assistant conversationnel de l'Université de Lorraine

UMR = Unité Mixte de Recherche

UNEF = Union Nationale des Etudiants de France

UR = Unité de Recherche

UL = Université de Lorraine

V

VAE = Validation des Acquis de l'Expérience

VDHA = Violences, Discriminations, Harcèlement et Agissements sexistes

VP = Vice-Président(e)

VRE = Valeurs de Référence Emploi

VSS = Violences Sexistes et Sexuelles

W

X

Y

Z